



PONT DE ROIDE - VERMONDANS

Dossier communal d'information du risque majeur



Crue du 6 janvier 2018

Définition du risque majeur

On définit le risque majeur comme un événement à fréquence (occurrence, probabilité) faible et de grande gravité, car touchant des enjeux importants.

Le risque majeur correspond à la situation suivante :

- Dans un seul accident de très nombreuses victimes,
- et/ou dommages importants pour les biens,
- et/ou dommages à l'environnement.

Les principaux risques majeurs peuvent être regroupés en trois catégories :

- **Les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvements de terrain, séisme et éruption volcanique ainsi que tous les aléas météorologiques.
- **Les risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, de rupture de barrage ainsi que les risques liés aux transports de personnes et de matières dangereuses et les accidents liés au transport par canalisation (gaz)
- **Les risques particuliers** tels que les accidents liés aux loisirs (spéléo...).

**Le Dossier Départemental
des Risques Majeurs dans le Doubs
est consultable en Mairie**



SOMMAIRE

Les risques dans la commune

<i>Le risque inondation.....</i>	<i>p. 3</i>
<i>Le risque rupture de barrage.....</i>	<i>p. 6</i>
<i>Le risque sismique, mouvements divers de terrains et aléas climatiques.....</i>	<i>p. 8-11</i>
<i>L'alerte à la population.....</i>	<i>p. 12</i>

Le Risque Inondation

1 – QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

2 – COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ?

Elle peut se traduire par :

- **Des inondations de plaine** : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales.
- **Des crues torrentielles.**
- **Un ruissellement en secteur urbain.**

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations.
- La surface et la pente du bassin versant.
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol.
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux...

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

3 – QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?

Il s'agit d'inondations de plaines occasionnées par le débordement du Doubs et de la Ranceuse.

Dernières inondations

(crue de référence : 1910) :

- Mai 1983 - Février 1990 - Février 1999 - Novembre 2002

4 – QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

En cas de danger, la population sera alertée par un ensemble mobile d'alerte à bord d'un véhicule communal et pourra se renseigner en écoutant la radio. Des points de ralliement sont également prévus (salle polyvalente "Michel Tarreinbergue", maison paroissiale...) (*voir page 12*).

5 – QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



Avant :

Prévoir les gestes essentiels :

- Fermer les portes et fenêtres.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Mettre les produits au sec.
- Amarrer les cuves.
- Faire une réserve d'eau potable.
- Prévoir l'évacuation.

Pendant :

- S'informer de la montée des eaux (radio, mairie...).
- Couper l'électricité.
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

Après :

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

*Zone inondable
vallée de la Ranceuse
VERMONDANS*

*Crue décennale
(une "chance" sur dix par an)
la dernière : 2001*

*Crue centennale
(une "chance" sur cent par an)
la dernière : 1953*





Le Risque Rupture de Barrage

Le Châtelot et Vaufrey

1 – QU'EST-CE QU'UN BARRAGE ?

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement une vallée en un réservoir d'eau.

Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures et à la production d'énergie électrique.

Les barrages étant de mieux en mieux conçus, construits et surveillés, les ruptures de barrage sont des accidents rares de nos jours.

2 – COMMENT SE MANIFESTERAIT LA RUPTURE ?

Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible ; la situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage ou d'une crue exceptionnelle.

En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très destructrice dont les caractéristiques (hauteur, vitesse, horaire de passage...) ont été étudiées en tout point de la vallée.

Dans cette zone touchée par l'onde de submersion, des plans de secours et d'alerte sont établis.

Les deux ruptures de barrage en France sont :

- 1895 : Bouzet (100 morts)
- 1959 : Malpasset (421 morts)

3 – QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

La commune de Pont de Roide - Vermondans est située à 102 km du barrage du Châtelot. Considéré comme un grand barrage, le temps d'arrivée de l'onde de submersion est de **4 heures 55 minutes**.

La commune de Pont de Roide - Vermondans est située à 24 km du barrage de Vaufrey. Le temps d'arrivée de l'onde de submersion est de **1 heure 9 minutes** et **3,5 m de hauteur**.

4 – QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

En cas de danger, la sirène municipale et le système d'alerte à bord d'un véhicule communal alerteront la population. Des aires de regroupement sont prévues (salle polyvalente "Michel Tarreinbergue", maison paroissiale...) (*voir page 12*).

5 – QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



Avant :

Connaître les risques, les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et les itinéraires d'évacuation...

Au signal d'alerte :

- Le reconnaître.
- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Attendre les consignes des autorités pour quitter son abri.

Commune de
PONT DE ROIDE – VERMONDANS

Zone inondable vallée du Doubs

Onde de submersion
du barrage du CHÂTLEOT



Le Risque Sismique (tremblement de terre)

Les mouvements divers de terrain

Les aléas climatiques

Le Risque Sismique

1 – QU'EST-CE QU'UN SÉISME ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

2 – PAR QUOI SE CARACTÉRISE-T-IL ?

Un séisme est caractérisé par :

- Son foyer : c'est le point de départ du séisme.
- Sa magnitude : identique pour un même séisme, elle mesure l'énergie libérée par celui-ci (échelle de Richter).
- Son intensité : variable en un lieu donné selon sa distance au foyer, elle mesure les dégâts provoqués en ce lieu (échelle MSK).
- La fréquence et la durée des vibrations : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.
- La faille provoquée (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface.

3 – QUELS SONT LES RISQUES DE SÉISME DANS LA COMMUNE ?

La commune est classée en zone 3 : **sismicité modérée.**

4 – QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



Avant :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Privilégier des constructions parasismiques.
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et meubles lourds.
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

Pendant la première secousse : RESTER OÙ L'ON EST

- À l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) ; à défaut s'abriter sous un porche.
- En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

Après la première secousse : ÉVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer.
- En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments, attention il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Les mouvements divers de terrain

1 – QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol et du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion, favorisés par l'action de l'eau, des changements de température, l'existence de discontinuités dans les couches (failles), ainsi que par l'activité humaine (terrassement, déboisement, etc.).

2 – PAR QUOI SE CARACTÉRISE-T-IL ?

Du fait de sa géologie, le département du Doubs est largement exposé aux risques de mouvements de terrain :

- Les glissements de terrain :

Ils se produisent dans les coteaux constitués par des marnes recouvertes d'argiles et d'éboulis, qui se trouvent déstabilisés à la suite de fortes pluies. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terre, qui se déplacent le long d'une pente (rue des Vignes...).

- Les chutes de pierres et de blocs, les éboulements :

Ils sont dus aux phénomènes de dissolution par les eaux de pluie au développement du système racinaire des végétaux et de l'action des cycles de gel-dégel. La taille des blocs dépend du degré de fracturation du massif

et de la possibilité ou non de se disloquer pendant la chute. L'étendue de la zone susceptible de recevoir des blocs provenant d'une falaise dépend de la grosseur des blocs, de la hauteur de la chute, de la pente du versant et de la nature du couvert végétal.

3 – QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



Avant :

- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer le bâtiment immédiatement.
- Signaler à la mairie :
 1. L'apparition de fissures dans le sol ;
 2. Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un "ventre", écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus ;
 3. L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain) ;
 4. L'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.

Pendant :

- S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- S'informer en écoutant la radio.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un "obstacle" (rocher, arbre).

Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Évaluer les dégâts et informer les autorités (18 ou 112 d'un portable).
- Empêcher l'accès du public.
- Se mettre à disposition des secours.
- Apporter une première aide aux voisins : penser aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

Les aléas climatiques

On recense : les fortes précipitations, les pluies verglaçantes, les orages violents accompagnés de grêle ou non, les vents forts et tempêtes, les chutes de neige abondantes.

Ils se traduisent par des voies de communication obstruées voire impraticables, des accidents en série, des toitures endommagées, des habitations isolées par la neige, des interruptions sensibles de distribution d'énergie des réseaux de communication.

Météo France diffuse, 2 fois dans la journée (6h et 16h), une carte de vigilance concernant le territoire français définissant le danger météorologique et/ou hydrologique pour les 24 heures à suivre.

Météo France a mis au point 4 niveaux de vigilance :

VERT : pas de vigilance particulière

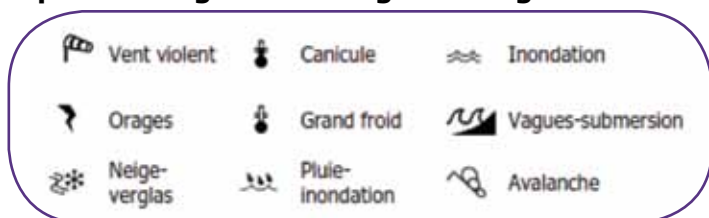
JAUNE : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposés aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnels et dangereux (orages d'été, montées des eaux...) sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

ORANGE : soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus : tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

ROUGE : une vigilance absolue s'impose : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

En cas de situation ORANGE ou ROUGE :

Les phénomènes dangereux qui ont été retenus sont précisés sur la carte sous la forme de pictogrammes, associés à chaque zone concernée par une vigilance orange ou rouge.



Un bulletin régional de suivi est émis puis réactualisé en fonction de l'évolution de la situation.

L'alerte à la population

1 – CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

- Mairie :

Téléphone : 0 8000 25150 (numéro gratuit)

Courriel : contact@mairiepontderoide.fr

Site Internet : <https://www.mairiepontderoide.fr>

Télécharger l'application Intramuros grâce au QR Code :

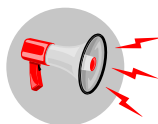


- Météo France :

Téléphone : 0 890 71 14 15

Site Internet : <https://meteofrance.com>

Vous pouvez télécharger et installer gratuitement l'application sur le Google Play Store pour votre smartphone ou tablette Android et sur l'App Store d'Apple pour votre iPhone ou iPad.



2 – L'ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE À BORD D'UN VÉHICULE COMMUNAL



3 – ÉCOUTER LA RADIO

France Bleu Belfort 106.8 FM

France Bleu Besançon 101.4 FM

France Bleu Montbéliard 94.6 FM

4 – REJOINDRE LES POINTS DE RALLIEMENT

Ils sont matérialisés sur chaque site par ce pictogramme :

Sélectionner le point de ralliement le plus proche de votre habitation. Les points de ralliement situés sur la commune sont les suivants :



- Les 2 stades,
- Les 5 écoles de Pont de Roide - Vermondans (Louis Pergaud, Les Lilas, Château Herr, Les Halles, Vermondans),
- Les boudodromes (à côté du collège),
- La Maison de l'Enfant (à côté de la crèche "Les Rudibambins"),
- L'église,
- La salle polyvalente "Michel Tarreinbergue",
- Le cinéma "Le Foyer",
- La Maison Paroissiale,
- Le C.C.A.S.

